

Tri des déchets et risques professionnels: publication d'un rapport de l'Anses*

AUTEUR:

C. Jacquin-Brisbart, département Études et assistance médicales, INRS

**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*

Micro-organismes, produits chimiques, bruit, mécanisation, contraintes organisationnelles... : les professionnels qui travaillent dans les centres de tri des emballages en plastique, carton ou métal font face à des risques multiples pouvant affecter leur santé. Dans son rapport intitulé « *Risques sanitaires pour les travailleurs impliqués dans la prise en charge des ordures ménagères* », publié en mars 2026, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dresse un bilan de cette polyexposition et recommande une série de mesures pour mieux identifier et limiter les risques.

Dans son rapport, l'Anses présente un panorama des différentes étapes de la prise en charge des ordures ménagères et des données disponibles sur les travailleurs impliqués, les risques professionnels auxquels ils sont exposés et les mesures de prévention existantes. Elle s'est plus particulièrement intéressée à l'étape de tri sélectif, le nombre de travailleurs y étant important (environ 10 000 travailleurs recensés) et la polyexposition avérée, les salariés des centres de tri étant notamment exposés à des agents chimiques, biologiques, physiques tels que le bruit ou encore à des facteurs biomécaniques.

Les études montrent que des erreurs de tri en amont peuvent exposer les travailleurs des centres de tri à des substances chimiques, par exemple des composés organiques volatils (COV). De plus, des explosions et des départs de feu surviennent dans les centres de tri à cause de batteries au lithium, de bombes aérosols ou de cartouches de protoxyde d'azote jetées avec les emballages plastique et papier.

La présence de matière organique sur les déchets d'emballages ménagers (pots/barquettes et films alimentaires par exemple) favorise le développement des micro-organismes : bactéries et endotoxines qui y sont associées, moisissures... Ce développement est d'autant plus important que les températures ambiantes sont élevées et la durée de stockage des déchets en amont (dont en centre de tri) est longue. Les salariés des centres de tri sont également exposés au risque d'accident d'exposition aux fluides biologiques humains, via la présence de seringues usagées ou de déchets d'activités de soins à risque infectieux (Dasri) ainsi qu'au risque de zoonoses en cas de présence de carcasses d'animaux dans les déchets ou de rats dans les centres.

Du fait de leur activité, les travailleurs sont exposés au bruit, aux vibrations, aux gestes répétitifs et aux postures pénibles. Ils ont également des contraintes de rythme et disposent d'une faible autonomie, la cadence étant imposée par le convoyeur transportant les déchets.

Ils peuvent aussi être amenés à réaliser des activités de maintenance et de nettoyage des machines, pouvant être à l'origine d'accidents.

Ces activités et cette polyexposition ont des conséquences sur la santé des travailleurs dans les centres de tri. Les études internationales relatives à leur santé rapportent des troubles musculosquelettiques (TMS), des effets respiratoires, des troubles digestifs et des maladies infectieuses. Cependant, les données sur la santé de ces travailleurs en France sont insuffisantes. Beaucoup ont des contrats courts, en intérim ou saisonnier, et une partie d'entre eux est d'origine

étrangère ou en réinsertion. L'ensemble de ces facteurs complexifie le suivi de leur état de santé.

Afin de prévenir les risques pour la santé des travailleurs dans les centres de tri, l'Anses recommande de limiter le temps de stockage des déchets et de les traiter dans l'ordre d'arrivée. Elle rappelle aux collectivités chargées de la collecte des ordures que la diminution de la fréquence des collectes augmente le risque de développement des micro-organismes, particulièrement en été.

L'Anses souligne également la nécessité d'accompagner la polyvalence des métiers, notamment avec des formations adaptées, une sensibilisation des travailleurs aux risques associés à leurs activités et une

reconnaissance de cette polyvalence dans la description des postes de travail.

De plus, elle préconise un suivi individuel renforcé (SIR) de l'état de santé des salariés qui manipulent les déchets, tel que prévu par le Code du travail. Au vu des maladies infectieuses identifiées chez ces travailleurs, des vaccinations, notamment contre l'hépatite B et la leptospirose, pourraient leur être proposées.

L'Anses appelle enfin à mener des études supplémentaires pour mieux connaître le profil des travailleurs des centres de tri et les risques professionnels auxquels ils sont exposés, afin de définir et mettre en œuvre une démarche de prévention adaptée.

Le rapport est disponible à l'adresse : <https://www.anses.fr/fr/content/tri-des-dechets-des-travailleurs-fortement-exposes-des-multiples-facteurs-de-risques-pour>